

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 19 avril 2021

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Michel Christophe	Visio						
	Gestionnaire	Penquerch Valérie	Visio						
	CPE	Lahssini Khadija		X					
Elus locaux	Collectivité de rattachement	Jaffré Claude			X	François Jacques			
		Rioual Maryse			X				
	Commune siège	Lemaire Jérôme	consul démat			M. Le Roux Christophe			
Pers. qualifiées		Boisrobert Yohann	-						
		Doeuff Guy	consul démat						
Total			4						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Hermite Laetitia	Visio			Cevaer Claire			
		Benoit Ghislaine			X	Roudaut Claire			
		Abraham Gérald	Visio			De Rechniewski Juliette			
		Rossignol Josée	Visio			Davin Tigrane			
		Talleg Clara	Visio			Tréneec Christelle			
		David Béatrice	Visio			Carnot Brigitte			
	Personnels admin, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Donnas Philippe	consul démat			Le Guillou Valérie			
		Bahic Gilles	Visio						
Total			7						
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	Cella Sandrine	consul démat			Elmoctar Morgane			
		Leman Charlotte	consul démat			Langlais Vivien			
		Hamonic Anne	consul démat			Le Dez Sandrine			
		Tréguier Valérie	consul démat			Sinquin Héloïse			
		Louis Sabrina			X	Le Roux Anne	Visio		
		Marivin Christelle			X	Picol Estelle			
	Elèves	Le Quere Jules	consul démat			Rousset Maël			
		Mahe Gwenn	consul démat			Missaar Rafi			
Total			7						
Membres invités	Groupement de commune								
	Agent comptable	M. Noyer Christophe	Visio			Vefour Jules			

RUBRIQUE I. Conseil d'administration

Le quorum étant atteint (19 personnes présentes dont 1 invité : 9 en visioconférence et 8 par consultation dématérialisée), le conseil d'administration commence à 16h.

M. Michel désigne Madame PENQUERCH, Gestionnaire, comme secrétaire de séance.

1. Ordre du jour

Aucune question diverse n'a été posée.

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration d'adopter l'ordre du jour :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°34

3. Procès-verbal de la séance du 11 février 2021

Aucune remarque n'a été faite sur le PV du CA du 11/02/2021.

Le Principal demande aux membres du Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11/02/2021

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°35

RUBRIQUE II. Affaires pédagogiques

1. Organisation du DNB

Les épreuves écrites du D. N. B. se dérouleront les 28 et 29 juin 2021.

Les élèves doivent passer une épreuve orale consistant en une soutenance de projet qui prend appui sur un projet mené au cours du cycle 4 (de la 5^{ème} à la 3^{ème}). Il s'agit de projets menés dans le cadre des EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires), de l'un des parcours éducatifs (parcours avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours santé) ou de l'histoire des arts.

Cet oral va permettre d'évaluer la capacité à :

- s'exprimer à l'oral et s'entretenir avec le jury (50 points) ;
- présenter le projet (50 points)

Cet oral est noté sur 100 points et dure 15 minutes. Il se déroule en deux parties : 5 minutes environ d'exposé suivi de 10 minutes environ d'entretien avec le jury. Les élèves ont la possibilité de faire une partie de leur exposé dans une langue étrangère ou régionale (Anglais, Allemand, Espagnol ou Breton).

Les élèves peuvent présenter cet oral seul ou en groupe (maximum 3).

L'oral se déroulera le jeudi 3 juin, les représentants légaux des élèves devront compléter un document pour le 3 mai au plus tard dans lequel seront précisés :

- le contenu (intitulé, contenu, EPI, ou parcours éducatif) ;
- le nom des éventuels coéquipiers ;
- la langue vivante ou régionale utilisée le cas échéant.

Des aides méthodologiques ainsi que la grille d'évaluation seront données aux élèves avant les épreuves. Un Professeur sera chargé de suivre les élèves afin de les conseiller et de répondre à leurs questions.

Ces modalités ont été déterminées au cours du conseil pédagogique qui s'est tenu le 30 mars dernier. La modification du calendrier scolaire a entraîné la modification de la date limite de retour du choix des familles pour l'oral.

Cette organisation pourra être revue en fonction des consignes qui pourraient être données par le ministère pour s'adapter à la crise sanitaire.

Une représentante des Professeurs demande si la date du 3 mai pour valider ses choix pourra être prolongée au vue du contexte sanitaire. M. Le Principal répond que les retours seront acceptés jusqu'au vendredi 7 mai.

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration d'approuver l'organisation de l'épreuve orale du D. N. B. :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°36

RUBRIQUE III. Affaires administratives et financières

1. Compte financier 2020

M. le Principal présente les dépenses et recettes de 2020 (Dépenses : 257 381,37 € / Recettes : 259 984,56€ ; Résultat : +2 603,19€) et la répartition générale des dépenses par services (AP 10% ; VE : 1% ; ALO : 33% ; SRH : 49% ; BN : 6% ; OPC : 1%) puis passe la parole à Mme la Gestionnaire pour la présentation en détail du compte financier 2020 et à M. Noyer, Agent Comptable du lycée Thépot.

Mme la Gestionnaire présente le bilan de l'exécution budgétaire de l'année 2020. Elle fait un bilan par service.

Le service Activités Pédagogiques (AP) a été fortement impacté par la situation sanitaire :

1/Enseignement Général

Les dépenses pour le CDI se sont élevées à 2 342,97€ (pour un prévisionnel de 2 500,00€) et pour les crédits pédagogiques (externat et internat) à 1 311,45€ (pour un prévisionnel de 3 828,92€). Il reste donc un reliquat de 2 517,47€ qui s'explique par le contexte sanitaire (fermeture de l'établissement puis peu d'activités possibles).

Les subventions du Conseil Départemental,

- ✓ 500 € pour l'atelier scientifique (potager expérimental)
- ✓ 500 € pour l'atelier théâtre
- ✓ 1 334 € pour Collège au Cinéma

2/ Ouverture culturelle : Peu de dépenses ont été réalisées en 2020.

Elles se sont élevées à 5 475,82 € (contre 40 005,30 € en 2019).

Tous les séjours ont été annulés (Espagne et séjour surf). Si l'acompte du séjour surf a été entièrement remboursé, une partie seulement de l'acompte du séjour en Espagne a été reversée à l'établissement (remboursement par l'assurance annulation que le collège avait contracté). Sur les 14 034 € payés au prestataire, 6 014,80 € ont été reversés au collège. La demande de remboursement est toujours en cours d'instruction (le prestataire a 18 mois pour le faire à compter de la date de demande de remboursement de l'établissement).

Afin de financer les activités et sorties des internes, l'établissement a reçu une subvention « Collèges et Territoires » du Conseil Départemental (2 845 €). De plus, une subvention de 20 000 € a été attribuée par le rectorat, au titre des établissements ruraux, dans le cadre des « cordées de la réussite » ainsi qu'une subvention de 700 € versée dans le cadre du projet « Création d'un logo » (projet 2020/2021).

Les sorties (coût transports + visites) se sont élevées à :

- 930,62 € pour l'internat
- 26 € pour les sorties des autres élèves
- 800 € pour les sorties collège au cinéma

3/ Crédits globaux

Pour les manuels scolaires, les dépenses s'élèvent à 884,91€. Il reste un reliquat de 166,67 €.

Les dépenses en droit de copie (481,80 €) et pour l'achat des carnets de liaison (771,96 €) se maintiennent.

4/ Accès aux équipements sportifs

Ce domaine est subventionné par le Conseil Départemental :

8 864,10 € pour la location du gymnase et terrains, 1 484,70€ pour les entrées à la piscine et 1 500€ pour le transport à la piscine. Les dépenses ayant été moindre que les années précédentes les reliquats seront reversés au Conseil Départemental.

5/ Matériel destiné à la pédagogie

888,38 € ont été dépensés dans l'achat de petites fournitures (type crayons pour tableau blanc, toner, lampe pour vidéoprojecteur...).

6/ Usages numériques

Dans ce domaine, l'établissement a dépensé 883,31€ : des logiciels (Pronote et EDT) pour 682,80 €, un logiciel de montage vidéo, du petit matériel informatique.

Les subventions d'Etat servant à financer l'acquisition de ressources numérique ont permis l'abonnement à Madmagz (129 €). Il reste un reliquat de 9 187,80 €.

Ainsi le montant total des dépenses en **AP s'élève à 26 853,28 € pour des recettes de 33 100,25 €**

Au service Vie de l'élève (VE) :

1 - Aides aux familles

En 2020, la commission du fonds social a permis d'aider 9 élèves (dont 5 boursiers) pour un montant global de 1 739,39€.

Les aides accordées sont majoritairement destinées à résorber des créances de demi-pension et d'internat (2 élèves ont été aidés pour l'achat d'un cahier d'exercices et pour du transport). Les reliquats s'élèvent à 4 283,26€.

M. Le Principal précise que ces reliquats démontrent une fois encore les difficultés de l'établissement face à la procédure de demande de fonds social (des dossiers sont transmis aux familles mais celles-ci ne les complètent pas). Le collège, en lien avec l'assistante sociale, a multiplié les canaux d'information des familles mais il faudrait encore chercher d'autres solutions pour résoudre ce problème (mettre le dossier sur le site du collège, simplifier le dossier).

2/Autres domaines

Sur le domaine Santé, la quasi-totalité des crédits ont été dépensés (576,48 € sur les 593 € prévu au budget).

La ligne budgétaire concernant l'infirmerie de l'internat permet de voir que des besoins spécifiques existent pour ces élèves. Les dépenses se montent à 148,55 € et concernent principalement l'achat de produits d'hygiène.

Le montant total des dépenses en VE s'élève à **2 115,37 € pour des recettes de 2 331,89€.**

Au service Administration et logistique (ALO) :

1/ Viabilisation

En 2020 le budget alloué à la viabilisation a été suffisant (49 500 €). La baisse des dépenses est en grande partie liée à la fermeture de l'établissement durant le 1^{er} confinement (mars/avril/début mai 2020).

2/ Maintenance

Les dépenses de la ligne « Petit matériel d'entretien » ont légèrement augmenté et s'élèvent à 8 722,55 € (8 300 € prévu au budget). Ce poste de dépense est très dépendant des travaux urgents par définition non prévisibles.

Les dépenses de la ligne « Travaux urgents » (entreprises extérieures) s'élèvent à 2 471,81 € (1 000 € prévus au budget). Il s'agit d'interventions sur la centrale incendie (611 €), 2 bennes à déchets pour 885€ (positionnement/traitement), d'une intervention sur le standard et de remplacements d'extincteurs (617 €). Un prélèvement sur les fonds de roulement de 2 000 € est venu rééquilibrer cette ligne.

En ce qui concerne les contrats obligatoires les dépenses correspondent au budget prévu initialement (3 701,72 € pour un prévisionnel de 4 500 €).

3/ Entretien

En 2020 les dépenses de ce domaine ont beaucoup augmenté (9 469 € pour un budget prévu de 5 800 €). Un prélèvement sur fonds de 4 100 € est venu rééquilibrer cette ligne. Cette augmentation est liée au contexte sanitaire et à l'achat de produit désinfectant (gel hydroalcoolique, lingettes, produit désinfectant pour surface et sol...) et matériel spécifique (aspirateur à filtre HEPA, gants spécifiques pour l'utilisation des produits désinfectant...).

4/ Équipement informatique

L'établissement a investi dans du petit matériel pour un montant de 715,41 €. Avec l'occupation de toutes les classes (même les salles de permanence) l'établissement a dû acheter un nouveau vidéoprojecteur.

Enfin, afin de faire face à la diminution de la participation du SRH au ALO un prélèvement sur fonds de 4 000 € a été réalisé.

Le montant total des dépenses en ALO s'élève à **85 118,77 €** pour des recettes de **81 945,56 €**

Au service de Restauration et hébergement (SRH) :

Le nombre de repas servis est beaucoup moins important que les années antérieures (29 301 repas en 2020 contre 40 613 en 2019 soit 11 312 repas en moins): les mois de fermeture et un fonctionnement en demi groupe jusqu'aux vacances d'été expliquent cette situation.

Depuis septembre 2020 la cuisine est en travaux et les repas du collège sont livrés tous les jours en liaison froide. De Janvier à Juillet, l'établissement a maintenu son haut niveau d'exigence en termes d'achat de produits frais et locaux, sur cette période, la part du bio s'est maintenu à 25% et 41% des denrées provenaient des circuits courts.

La fermeture de l'établissement et les effectifs réduits de la fin d'année scolaire ont eu un impact sur le service SRH. Le passage en liaison froide a aussi entraîné un surcote du prix des repas.

Par conséquent :

- La contribution prévue du SRH au ALO qui était de 17 762,72 € n'a été en réalité que de 8 607,86€ (ce qui explique le prélèvement de 4 000 € au ALO).
- Le budget prévu au crédit nourriture qui était de 88 323 € n'a été en réalité que de 74 864,88 €. Malgré un prélèvement de 8 000€ le crédit nourriture était à - 5 736,64€ au 31/12/2020.

Pour faire face au surcote des repas, le Conseil Départemental a versé au collège une subvention de 13 854 €.

En 2020 l'établissement a aussi vu se développer à un nombre accru d'admission en non-valeur. L'huissier saisi est dans l'impossibilité de récupérer les sommes dues car les familles sont insolvables. Le budget prévu en dépenses exceptionnelles était de 200€ et les dépenses (huissiers + prise en charge des créances des familles) se sont élevées à 2 298,14 €. Un prélèvement de 2 500 € a rééquilibré cette ligne.

Le Conseil Départemental a subventionné à 100% la location du gîte de la mairie (une partie des internes y était accueillie de septembre à décembre 2020) à hauteur de 15 000€.

En 2020, le service est déficitaire de -687,09 €. Ce déficit est lié à la chute du nombre de repas couplé au démarrage des travaux et à la livraison des repas en liaison froide.

Le montant total des dépenses au SRH s'élève à **127 526,95 €** pour des recettes de **126 839,86 €**.

Au service bourses nationales (BN) :

L'établissement comptait en 2020 : 75 élèves boursiers soit un taux de 23,96 %. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2019/2020.

Le service BN est égal en recette et en dépense pour **15 767 €**. Il comprend les bourses nationales mais aussi les primes d'internat.

Au service opérations en capital (OPC) :

En 2020 l'investissement s'élève à **1 448 €**, il a reposé sur un abri de jardin pour ranger le matériel de l'atelier potager. En juillet 2021, un prélèvement de 11 600 € avait été effectué pour l'achat d'une voiture. Cet achat n'a pu se réaliser car les délais de livraison étaient trop longs (livraison estimée début 2021).

M. l'Agent Comptable présente l'analyse des données financières de l'année 2020. Il explique qu'en raison de la pandémie mondiale, et du fonctionnement particulier des établissements durant cette période (fermeture, jauge réduite...), les charges de l'exercice se sont contractées de 56 550,59€ soit -17,93%. Le nombre de jours de fonds de roulement (130) est donc surestimé. En effet alors que le fonds de roulement augmente de 4 460 € le nombre de jours de fonds de roulement augmente lui de 28 jours...

Le résultat de l'exercice présente un excédent de 2 603,19€ (2019 : + 22 075,59 €). C'est un résultat positif qui intègre la perte de valeur du patrimoine. La capacité d'autofinancement s'établit à 5 908 € (2019 : +25 710,74€).

Le fonds de roulement s'établit pour l'exercice 2020 à 88 354,18 €, en progression de 5.32 % (+ 4 460€) avec un nombre de jours de fonds de roulement de 130 jours. Déduction faite des créances, des provisions, des cautionnements et des stocks, le fonds de roulement effectivement mobilisable s'établit à 48 658,29€ soit 55,07 % d'autonomie de fonds de roulement (72 jours).

La trésorerie de l'établissement augmente de 11 345,63 € pour s'établir à 123 045,29 €, avec un nombre de jour de trésorerie de 181 jours. Cependant si on tient compte des dettes, avances et reliquats exigibles, l'autonomie de trésorerie réelle de l'établissement dégagée s'établit à 48 658,29 €. Le taux d'autonomie de trésorerie est de 39,55 % (72 jours).

Au niveau des créances, les sommes dues à l'établissement atteignent 39 471,18€ (44,67% du fonds de roulement). Il est à noter que les créances contentieuses ont diminué de presque moitié en 2020 (1 513,80 € en 2020 contre 3 140,85 € en 2019).

Au regard de l'évolution du fonds de roulement depuis 2015, M. Noyer remarque que la progression est intéressante car en augmentation quasi constante depuis cette date. Par contre l'autonomie financière a fortement régressé mais cette baisse est à relativiser car au 31/12/2020 le Conseil Départemental n'avait pas versé certaines subventions (23 233,83 €) et les créances d'hébergement étaient de 9 524,12€ (alors qu'elles n'étaient plus que de 853,62€ au 31/03/2021).

En conclusion M. l'Agent Comptable explique que l'analyse de l'exercice 2020 est rendue plus complexe par le contexte particulier dans lequel il s'est déroulé. Les charges ayant été réduites du fait des conséquences de la pandémie, le nombre de jours de fonds de roulement est moins représentatif. A titre de comparaison, avec un taux de charges équivalent à l'exercice 2019, le nombre de jours de fonds de roulement serait de 107 jours, contre 130 jours rapporté au taux de charges réel de l'exercice 2020. Le taux d'autonomie financière de l'établissement serait ainsi de 59 jours, contre 72 jours rapporté au taux de charges réel de l'exercice 2020.

La présentation du compte financier n'appelant pas de questions, M. le Principal passe alors aux votes.

Le conseil d'administration adopte sans réserve le compte financier de l'exercice 2020.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil d'administration décide d'affecter la totalité du résultat 2020, s'élevant à 2 603,19 € au fonds de roulement unique de l'établissement. Le fonds de roulement au compte financier s'élève à 88 354,18€.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°38

2. DBM pour vote

Mme la gestionnaire présente la DBM n°1 pour vote, elle correspond à un prélèvement sur les fonds de roulement de 17 300 € :

-ALO-MAINT-0FOURNI, 2 000,00 € : Ajustement des crédits pour les petites fournitures de maintenance

-ALO-MAINT-0TRAVAUX, 3 000,00 € : Ajustement des crédits pour les travaux urgents

-OPC-VOIT-0ACHATVEH, 12 300,00 € : Achat d'une voiture

Total 17 300,00 €

Situation au 31/12/2020: 88 354,18 €

Prélèvement déjà autorisé : 0

Prélèvement proposé : 17 300,00 €

Situation après le prélèvement: 71 054,18 €

Un représentant des professeurs demande si un attelage remorque est prévu sur le véhicule, M. Le Principal répond qu'il l'est.

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la DBM pour vote n°1.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°39

3. Conventions Groupement d'achat

Le collège souhaite adhérer à différents marchés du 01/01/2022 au 31/12/2022. Mme la gestionnaire rappelle que cette adhésion permet au collège d'obtenir des tarifs plus intéressants (achat des denrées alimentaires, contrôles obligatoires).

Pour les denrées alimentaires :

Les travaux de la cuisine devant se terminer en octobre 2021, le collège souhaiterait à nouveau adhérer aux marchés concernant les denrées alimentaires.

Pour 2022, le renouvellement concerne le marché épicerie traiteur.

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention au groupement des établissements du Finistère, qui concerne au 01/01/2022 les marchés suivants : Epicerie et traiteur pour 1 an, renouvelable au maximum 3 fois, dans la limite de 4 années.

Le Principal demande aux membres du CA d'approuver l'adhésion de l'établissement au marché Epicerie traiteur.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°40

Pour les vérifications :

-Vérifications des extincteurs

Le Principal demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention au groupement des établissements du Finistère, qui concerne au 01/01/2022 les marchés suivants : vérifications des extincteurs pour 1 an, renouvelable au maximum 3 fois, dans la limite de 4 années.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°41

-Vérification annuelle des ascenseurs

Le Principal demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention au groupement des établissements du Finistère, qui concerne au 01/01/2022 les marchés suivants : vérification annuelle des ascenseurs pour 1 an, renouvelable au maximum 3 fois, dans la limite de 4 années.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°42

-Entretien/maintenance des ascenseurs

Le Principal demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention au groupement des établissements du Finistère, qui concerne au 01/01/2022 les marchés suivants : maintenance des ascenseurs pour 1 an, renouvelable au maximum 3 fois, dans la limite de 4 années.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°43

-Vérifications électriques

Le Principal demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention au groupement des établissements du Finistère, qui concerne au 01/01/2022 les marchés suivants : vérifications électriques pour 1 an, renouvelable au maximum 3 fois, dans la limite de 4 années.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°44

Pour la papeterie et les petites fournitures de bureau :

Le Principal demande aux membres du CA l'autorisation de signer la convention au groupement des établissements du Finistère, qui concerne au 01/01/2022 les marchés suivants : papier et petites fournitures de bureau pour 1 an, renouvelable au maximum 3 fois, dans la limite de 4 années.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°45

Pour l'année 2022, la cotisation est de 160.00 € (une seule cotisation quel que soit le nombre de marché). Le montant étant identique à celui de 2021 la cotisation ne fait pas l'objet d'un vote.

4. Affectation des fonds sociaux

Trois subventions versées entre 2019 et 2020 n'ont pas été affectées :

-1 247 € : subvention du 26/11/2019

-759 € subvention du 07/07/2020

-831 € subvention du 04/12/2020

Soit un total de 2 837€ que M. le Principal propose d'affecter sur la ligne budgétaire « Fonds social collégien ».

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à affecter la somme de 2 837 € au Fonds social Collégien.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°46

5. Répartition des crédits pédagogiques

Une subvention de 579 € a été attribuée le 23/11/2020 au titre des crédits pédagogiques.

Mme la gestionnaire propose de ventiler la somme comme suit :

-47.76 € pour les carnets de correspondance

-14.80 € : pour les droits de reprographie

-516,44 € pour les manuels scolaires.

Cette ventilation tient compte des dépenses réelles (achat des carnets et règlement des droits de reprographie) qui ont été plus importantes que ce qui avait été prévu au budget ,et liées à l'augmentation du nombre d'élèves).

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration d'approuver la répartition des crédits pédagogiques.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N°47

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 17h15.